construit pour la marche et très-solide. Il n'a qu'un pont et une seule rangée de sabords. Il porte seize pièces de 32 et quatre canons de 8 pouces d'épaisseur et de 64 livres. Il doit avoir 200 hommes d'équipage, 6 mois de provisions et de l'eau pour 100 jours. Il sera prêt à mettre à la voile dans 60 jours. Sa destination n'est pas encore connue.

# —വാര എ്തു മാര.⊂ L'EUROPE EN 1809.

Par la paix de Tilsitt. Napoléon avait étendu son empire de l'Adriatique aux bouches du Weser. L'Angleterre conservait cependant son attitude menagante et fortifiait sans cesse son état militaire. Le conquérant ne songeait plus à l'attaquer corps à corps : il chercha un moven de détruire les bénéfices que lui valait la guerre maritime. On lui proposa le système continental qui ouvrit la route à l'industrie en France. Mais il ne ruina pas le commerce Anglois, par-ce qu'il ne put empêcher la contrebande, et par-ce qu'il fit à l'Angleterre une nécessité de poursuivre l'état de guerre. La guerre prit en caractère différent, et les Anglais parurent en grosse masses sur le terrain : la lutte ne devient périlleuse que depuis lors. Napoléon se fiattait de rester le maître de l'avenir avec l'armée qu'il s'était faite : mais de même que François 1er. qui avait dans les champs de Pavie la plus belle artillerie qu'on cût jamais vue, tira sa large épée et s'élança devant elle contre les rangs ennemis, ce qui la rendit inutile; Napoléon aussi imprudent envoya ses vieux soldats se faire assassiner dans l'Fspagne, qui fat un gouffre ou périrent les soldats de Fleurus et de Marengo. Les soldats formés par le Duc d'Iorck et sir David Dundas (dont les écrits sont devenus chassiques dans l'armée Anglaise) égalèrent en prouesses les vieux grognards impérinux. L'empereur qui devait planter ses aigles sur les remports de Cadix et de Lisbonne fut arrêté par ces mêmes Anglais dans le Royaume de Léon, et s'en revint sur le Rhin pour combattre l'ennemi que lui suscitait le ministère du Duc de Portland, dont le plan, cette fois, fut admirablement concerté. Il le défit; mais les Anglais solidement établis dans le Portugal et l'Espagne et dans la Sicile, préparaient l'Europe a reconquérir sa liberté. Bibliophilos, Fastes de l'Europe depuis l'an 1787 jusqu'à l'an 1843.

## DECES.

Vendredi, le 3 de ce mois, au couvent des Ursulines de Québec, la Révé. rende Mère St. Henri (Marie-Louise Maclaughlin). âgée de 65 ans, après quarante-six ans de profession. Pendant cette longue suite d'années elle remplit à diverses reprises la charge de supérieure de cette communauté avec ce rare talent, cette justice et cette prudence qui lui méritèrent à si juste titre la confiance et l'estime dont elle fut toujour honorée. Elle sera iongtems et vivement regrettée non seulement des citoyens de Québec de toutes les classes et de toutes les origines qui ont si souvent rendu hommage à ses vertus et à ses belles qualités; mais aussi de tous les étrangers qui ont eu occasion de visiter cette institution religieuse, et qui n'en sont jamais sortis sans exprimer leur admiration pour la noblesse des manières et les charmes de la conversation de cette Dame.

# EXERCICES LITTERAIRES DE COLLEGES.

COLLEGE DE L'ASSOMPTION.

LES Exercices Littéraires du Collége de l'Assomptiou auront licu les 20 et 21 Juillet en trois séances; la première le lundi matin à 8 heures et demi, la seconde à une heure et demi P. M., la troisième le mardi matin à 8 heures. Le tout se terminera par la distribution solennelle des prix. Les parens des élèves et les amis de l'éducation sont

ET. NORMANDIN, PTRE. DIRECTEUR. Les autres journaux sont priés de vouloir bien insérer l'annonce ci-dessur. E. N.

# DEMANDE D'INSTITUTEURS.

ON a besoin à la LONGUE POINTE d'un INSTITUTEUR capable d'enseigner le français et l'anglais. L'on désire qu'il soit marié.

ON a besoin pour tenir une ECOLE MODELE au Village de TERREBONNE d'un jeune homme bien instruit, et muni de bonnes recommandations. S'adresser à Messire PORLIER, Curé du lieu.—19 juin.

PHARMACIE CENTRALE, (RUE ST. PAUL, No. 69,)
Vis-à vis J. Roy, Ecr., marchand sur celle que.
Dépôt Général de Médicaments Français, à Patente, Produits chimiques, Parlumeries fines, etc. etc. Consultation des Mulad.cs.

DR. PICAULT. 22 juin. Ancien Elève des Hôpitaux de Paris.

PIANOS ORGUES MELODIUMS.

LE Soussigné arrivant maintenant de France, a l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'il a été nommé Agent, pour le Canada, par la MAISON ALEXANDRE DE PARIS, pour la Vente des PIANOS-ORGUES-MELODIUMS, lesquels peuvent être très bien adoptés pour les Eglises, ayant le même son que les Orgues ordinaires, et le prix étant plus à la porté de toutes les fabriques. Deux de ces Orgues arrivent dans quelques jours dans l'Indus et pourront être examinés.

LOUIS DE LAGRAVE, Rue St. François Xavier. BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montreal, 19 Décembre 1845.

AVIS.—Pour être vendue par Encan Public, au Palais de Justice, aux Trois-Rivie-res, MARDI, le QUATRIEME jour d'AOUT, mil-hait-cent-quarante-six, à ONZE heures de l'avant-midi.

heures de l'avant-midi.

La Propriété Immobilière, connue sous le nom de l'ordes de St. Maurice, située sur la Rivière St. Maurice, District des Trois-Rivières, Bas-Canada, comprenant ta totalité des usines, monlins, fourneaux, maisons d'habitation, magasius, hangars, etc., et contenant environ cinquante-cinq acres de terre, plus ou moins. L'acquéreur nyant le privilège d'achèter une quantité additionnelle de terre adjacente (n'excédant pas trois cent cinquante acres,) qu'il pourra avoir au prix de sept shellings et six demers

l'acre.

L'acquéreur aura aussi le droit de prendre du minerai de fer, durant l'espace de cinq années, sur les Terres de la Couronne, non concédées dans les Fiefs St. Etienne et St. Maurice, connues comme les Terres des Forges, lequel droit cessera sur chaque partie des dits fiefs, aussitôt que telle partie sera vendue, concédée par le gouvernement, ou qu'il en aura disposé autrement,—sans toutefois qu'il soit tenu à aucune indemnité envers l'acquéreur, pour la cessation de ce privilége. Aussi, le droit (non exclusif,) d'acheter du minerai des concessionnaires de la Couronne, ou autres, sur la propriéée de que ques mines auraient été réservées à la Couronne.

Onice jours seront accordés au présent la pataire pour transporter ailleurs les me

Quinze jours seront accordés au présent locataire pour transporter ailleurs les me<sup>ur</sup> bles et ustensiles qui lui appartiendront.

Possession sera donnée le second jour d'Octobre, mil-huit cent-quarante-six.

On exigera un quart du prix d'achat au temps de la vente, et le reste avec intérêt en trois versements annuels égaux. Les Lettres Patentes seront expédiées lorsque le paie-

ment sera parfait. On peut voir des plans de la propriété à ce bureau.

On peut voir des plans de la prix.

7ME. FEVRIER, 1846.

N. B.—Aucune partie du Prix de Vente des Forges ne sera reçue en Scrip

D. B. PAPINEA U

C. T. C.

La"Gazette du Canada" inserera cet avertissement, ainsi que les autres papiers nouvelles du Bas-Canada, dans la langue dans laquelle ils sont publiés, une fois par quinze jours, jusqu'an jour de la vente.—10 Fév.

# STATUES RELIGIEUSES OU CLASSIQUES.

CHRIST DE 5 PIEDS 10 POUCES DE HAUTEUR.

En plâtre ou carton-pierre.

1. E. Soussigne tournira sur ordre et à bas prix, la plupart des statues religieuses ou classiques connues, soit en blane, dorées, ou en couleurs naturelles.

11 se chargera surtout d'expédier en Canada, des statues de Christ (crucifixion) de 5 pieds 10 pouces de hauteur, blanches, ou en couleurs nat relles. Ces Christs dont tous les membres seront en fer recouvert de plâtre, auront plus de solidité, de beauté, et de perfection que le bois même.

Pour éviter des frais inutiles, de transport, les croix de grandes dimensions seront faite.

à Montréal, et le tout livré en ordre parfait et sous la direction d'un artiste. Pour Ornemens d'Eglises, s'adresser chez les Sœurs Grises.

J. C. ROBILLARD.

\$4, Cedas Street. New-York.

Le S juin 1846.

## AGENCE D'ORNEMENTS ET OBJETS D'EGLISE.

A MONTREAL, CHEZ LES SŒURS GRISES (HOPITAL-GENERAL.)

" MM.J. ET O. CREMAZIE, RUE STE. FAMILLE, No.9.
" J. C. ROBILLARD, A QUÉBEC.

A NEW-YORK.

MON VIENT DE RECEVOIR à l'Hôpital-Général de cette ville, un bel assortiment EFON VIENT DE RECEVOIR à l'Hôpital-Général de cette ville, un bel assortiment D'ETOFFES D'EGLISE, dont la fraicheur, la variété, le bon goutet les fria Épuits, ne peuvent manquer de mériter l'approbation générale du clergé. Cette = ouvelle importation se compose de DAMAS de toutes couleurs, BROCHÉS EN OR ET ARGENT FIN, dans les goûts les plus récens CROIN DE CHASUBLES, à relief, en grande richesse et variété de dessins. GARNITURES DE CHAPES, chrichies de symboles gracieux.
BANDES DE DALMATIQUES, uppareillant les chasubles et les chapes.

ETOLES PASTORALES, EN DRAP D'OR et DAMAS, variées.
Le tout accompagné d'un assortiment complet de Galonet et de Frances en or ARGENT et soie de divers dessins et qualités.
-DEPLUS-

Quelques Echarpes de Bénédiction du Tris-St. Sacrement, (avec gloire au centre) confectionnées en France.

-AUSSIune Chape et deux Dalmatiques en drap d'argent gaufié, et richement brochées en doru-

res à relief. EN S'ADRESSANT À L'HOPITAL-GENERAL, MM. les Curés rencontreront une Garantie irrécusable, de la qualité et de la valeur des articles qu'ils autont choisis et de plus, [s'ils le désirent], l'avantage de confier aux Dames de cet Etablizsement, de-ornements qu'elles confectionnent d'une manière plus gracieuse et plus solide qu'on ne le fait à l'aris même.

Les objets en Bronze, or ou argent ne seront importés que sur commandes, et livrés par la même, dans leur fraîcheur et la nouveauté de leurs dessins.

J. C. ROBILLARD,

Agent pour Ornements et Objets d'Eglisc.

AGENS DES MELANGES RELIGIEUX. MM. Fabre et Leprohon, libra ires.
D. Martineau, prêtre, vicaire.
Fr. Pilote, Directeur du Collége
Val. Guillet, écuyer. Montréal. Québec. Ste. Anne. Trois-Rivières.

juig- MM. les Curés sont humblement priés de vouloir bien accepter l'agence de notre ournal dans chacune de leurs paroisses respectives.

Ceux qui vondront payer à l'Evêché leur abonnement aux Mélanges, pourront s'adresser à M. Plamondon, prêtre, qui est autorisé à recevoirt es payemens et à en don ner des reçus.

PROPRIÉTÉ DE JOS. M. BELLENGER, PRÈTRE. EDITEUR. : IMPRIMÉ VAR JOS. RIVET ET JOS. CHAPLEAU.